

**HONORAIRES DE LOCATION BAUX HABITATION**

Conformément à la loi ALUR et au décret 2014-890 du 01/08/2014

Recherche de locataire et rédaction d'acte : · Visites · Création du dossier · Rédaction du bail	Propriétaire	Zone très tendue : 12 € TTC/m2
		Zone tendue : 10 € TTC/m2
		Zone non tendue : 8 € TTC/m2
	Locataire	Zone très tendue : 12 € TTC/m2
		Zone tendue : 10 € TTC/m2
		Zone non tendue : 8 € TTC/m2

**HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX BAUX HABITATION**

Conformément à la loi ALUR et au décret 2014-890 du 01/08/2014

Etat des lieux d'entrée	Propriétaire	3 € TTC/m2 de surface habitable du logement
	Locataire	3 € TTC/m2 de surface habitable du logement
Etat des lieux de sortie	Propriétaire	Jusqu'à 47 m2 de surface habitable du logement : 140 € TTC
		Au-delà de 47 m2 de surface habitable du logement : 3 € TTC/m2
		Supplément meublés avec inventaire des meubles : 50% en sus du prix de base

**HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE BAUX HABITATION**

· Création du dossier technique (visite et relevé des caractéristiques du bien à louer) · Encaissement des loyers et des charges · Délivrance des quittances · Gérer et suivre le précontentieux (relance simple du locataire en cas d'impayé, mise en demeure (frais de courrier recommandé non inclus)) · Révision annuelle du loyer et ajustement des provisions de charges · Régularisation des charges locatives · Restitution des dépôts de garantie · Vérification des assurances multirisques habitation et incendie par le locataire · Aviser le propriétaire du départ du locataire · Compte rendu de gestion trimestriel (envoi dématérialisé) · Réception et contrôle des réclamations et doléances des locataires · Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) inférieur à 150 € HT (frais de déplacement non inclus).	Propriétaire	Minimum facturation mensuelle : 40 € TTC
		Jusqu'à 600 € d'encaissement mensuel : 9 % TTC du quittancement mensuel perçu (loyer, charges, taxes, divers hors dépôt de garantie)
		A partir de 601 € d'encaissement mensuel : 7 % TTC du quittancement mensuel perçu (loyer, charges, taxes, divers hors dépôt de garantie)
Option : règlement des charges au syndic	Propriétaire	1% TTC supplémentaire du quittancement mensuel perçu

**PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SOUMISES A HONORAIRES ANNEXES ET FRAIS DIVERS BAUX D'HABITATION**

Rédaction d'un avenant de bail hors changement de colocataire	Propriétaire	75 € TTC
	Locataire	75 € TTC
Rédaction d'un avenant de bail changement de colocataire	Propriétaire	120 € TTC
	Locataire	120 € TTC
Rédaction d'un bail d'habitation seul <i>*Pour les locations soumises au décret 2014-890 de la loi alur, la part du locataire ne pourra excéder la moitié des frais facturés par l'agence et un montant maximum calculé à partir d'un prix TTC par m2 de surface habitable (8€/m2 en zone non tendue, 10€/m2 en zone tendue, 12€/m2 en zone très tendue).</i>	Propriétaire	230 € TTC
	Locataire	230 € TTC*
Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs	Propriétaire	90 € TTC
Gestion administrative des sinistres (déclaration et suivi dégâts des eaux, bris de glace, vols et tentatives de vols ...)	Propriétaire	Tarif horaire vacations
Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) égal ou supérieur à 150 € HT : · Gestion du petit entretien et des dépannages · Demande de devis préalable à l'intervention · Ordre de service auprès d'un prestataire référencé · Suivi d'intervention et contrôle de dépense conforme au devis · Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter tous travaux Nota : (Frais de déplacement non inclus)	Propriétaire	Frais calculés sur le coût total des travaux HT Forfait minimum : 150 € TTC De 2 500 € à 8 000 € HT : 6% Au-delà de 8 001 € HT : 4%
Congé délivré par commissaire de justice	Propriétaire	Barème commissaire de justice

Etat des lieux litigieux par commissaire de justice	Partagé de moitié entre propriétaire et locataire	Barème commissaire de justice
Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Propriétaire	50€ TTC/commande
Envoi postal du courrier (si refus de dématérialisation)	Propriétaire	5 € TTC/mois
Gestion des garanties locative : VISALE (création, gestion de l'espace personnel, suivi sinistre etc...)	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Ouvrir et constituer tout dossier pour déclaration de sinistre pour loyers impayés	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Ouvrir et constituer tout dossier pour huissier et/ou avocat	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat)	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Représenter ou nommer un représentant aux assemblées générales des copropriétaires et les associations	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Frais de relance ou mise en demeure en recommandé	Propriétaire	10 € TTC
Prélèvement ou chèque impayé	Débiteur	12 € TTC
Clôture de compte et remise des dossiers	Propriétaire	30 € TTC
Edition complémentaire du compte de gérance	Propriétaire	10 € TTC
Autres prestations à la demande du propriétaire, voir tarif horaire vacances		

**BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES**

Recherche de locataire et rédaction d'acte	Propriétaire	120 € TTC
	Locataire	120 € TTC
Rédaction d'un avenant au bail	Propriétaire	50 € TTC
	Locataire	50 € TTC

**BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS**

Honoraires de location	Selon accord	2 mois de loyer HT/HC avec une facturation minimum de 1500 € HT (1800 € TTC)
Honoraires d'état des lieux	Selon accord	2,50 € HT/m2 (3 € TTC/m2) avec une facturation minimum de 600 € HT (720 € TTC). Supplément meublés avec inventaire des meubles : 50% en sus du prix de base
Honoraires de rédaction d'actes (bail, subrogation, avenant, résiliation ...)	Selon accord	Sur devis
Honoraires de gestion : · Création du dossier technique (visite et relevé des caractéristiques du bien à louer) · Encaissement des loyers et des charges · Délivrance des quittances · Gérer et suivre le précontentieux (relance simple du locataire en cas d'impayé, mise en demeure (frais de courrier recommandé non inclus)) · Révision annuelle du loyer et ajustement des provisions de charges · Régularisation des charges locatives · Restitution des dépôts de garantie · Vérification des assurances multirisques habitation et incendie par le locataire · Aviser le propriétaire du départ du locataire · Compte rendu de gestion trimestriel (envoi dématérialisé) · Réception et contrôle des réclamations et doléances des locataires · Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) inférieur à 150 € HT (frais de déplacement non inclus).	Propriétaire	7% HT du quittancement annuel HT avec un minimum de facturation de 720 € HT annuel. <i>Modalité de paiement : à chaque échéance de loyer.</i>
Option : règlement des charges au syndic	Propriétaire	1% HT supplémentaire du loyer annuel HT/HC
Gestion administrative des sinistres (déclaration et suivi dégâts des eaux, bris de glace, vols et tentatives de vols ...)	Propriétaire	Tarif horaire vacances

Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) égal ou supérieur à 150 € HT : · Gestion du petit entretien et des dépannages · Demande de devis préalable à l'intervention · Ordre de service auprès d'un prestataire référencé · Suivi d'intervention et contrôle de dépense conforme au devis · Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter tous travaux Nota : (Frais de déplacement non inclus)	Propriétaire	Frais calculés sur le coût total des travaux HT Forfait minimum : 150 € TTC De 2 500 € à 8 000 € HT : 6% Au-delà de 8 001 € HT : 4%
Congé délivré par commissaire de justice	Propriétaire	Barème commissaire de justice
Etat des lieux litigieux par commissaire de justice	Partagé de moitié entre propriétaire	Barème commissaire de justice
Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Propriétaire	50€ TTC/commande
Envoi postal du courrier (si refus de dématérialisation)	Propriétaire	5 € TTC/mois
Ouvrir et constituer tout dossier pour déclaration de sinistre pour loyers impayés	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Ouvrir et constituer tout dossier pour huissier et/ou avocat	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat)	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Représenter ou nommer un représentant aux assemblées générales des copropriétaires et les associations	Propriétaire	Tarif horaire vacances
Frais de relance ou mise en demeure en recommandé	Débiteur	10 € TTC
Prélèvement ou chèque impayé	Débiteur	12 € TTC
Clôture de compte et remise des dossiers	Propriétaire	30 € TTC
Edition complémentaire du compte de gérance	Propriétaire	10 € TTC
Autres prestations à la demande du propriétaire, voir tarif horaire vacances		

**VACATIONS**

RDV expertise ou devis divers, participation à l'AG ...

Honoraires en heures ouvrables	60 € TTC / Heure
Frais de déplacement	Forfait 50 € TTC

**TRANSACTIONS IMMOBILIERES**

<b>Biens à usage d'habitation</b> Les honoraires seront à la charge du vendeur (sauf accord contraire).	Prix de vente inférieur à 100 000 € : 8% du prix de vente TTC
	Prix de vente entre 100 000 € et 150 000 € : 7% du prix de
	Prix de vente entre 150 001 € et 300 000 € : 6% du prix de
	Prix de vente entre 300 001 € et 500 000 € : 5% du prix de
	Prix de vente au delà de 500 001 € : 4% du prix de vente TTC <i>*Montant minimum des honoraires de 5 000 € TTC</i>

<b>Biens à usage professionnel</b> Les honoraires seront à la charge de l'acquéreur (sauf accord contraire).
---

<b>Terrains à bâtir</b> Les honoraires seront à la charge du vendeur (sauf accord contraire).
--

Estimation immobilière	200 € TTC (Offert si signature d'un mandat exclusif)
------------------------	--